

ARR-2011-013

ARRETE n° 2011-013-CDG/GC-LA2

portant inscription sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial  
au titre de la promotion interne  
Année 2011

Le Président du Centre de Gestion de la Vendée ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment les articles 5, 6 et 8 ;

Vu les propositions des collectivités ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 1<sup>er</sup> février 2011 ;

Vu la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne du 9 février 2010 ;

Considérant le nombre de nominations dans le cadre d'emplois des rédacteurs intervenues dans les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion : 29 nominations en 2010 auxquelles se rajoute un reliquat antérieur de 1 ;

Considérant que les intéressés ont satisfait à l'examen professionnel organisé en application du a) ou du b) de l'article 6-1 du décret n° 95-25 ;

Considérant que pendant une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006, le quota de promotion est d'une nomination pour 2 recrutements pour la promotion interne avec ou sans examen professionnel ;

Considérant que par conséquent, 15 nominations au titre de la promotion interne sont possibles pour chaque possibilité de promotion ;

Considérant les demandes de réinscription sur liste d'aptitude au grade de rédacteur de Mesdames Dominique ARDOUIN et Martine GRISEL ;

**ARRETE**

Article 1 : En application du 1° de l'article 39 de la loi précitée, la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur, au titre de la promotion interne, après examen professionnel (article 6-1-a du statut particulier : adjoints administratifs chargés du secrétariat de mairie) pour l'année 2011, est fixée comme suit :

Hélène                      GARREAU

Article 2 : En application du 1° de l'article 39 de la loi précitée, la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur, au titre de la promotion interne, après examen professionnel (article 6-1-b du statut particulier : fonctionnaires de catégorie C) pour l'année 2011, est fixée comme suit :

Frédérique	ALAIN
Corine	BRUNELEAU
Ghislaine	BUROT DE CARCOUET
Christelle	CARRE
Sonia	DAVID
Marielle	DURAND
Myriam	GUERY
Sidonie	GUILBAUD
Jeanne-Marie	MARTINEAU
Marianne	MICHEAU
Isabelle	NERRIERE
Carmen	PEREZ
Michèle	ROLLIN
Valérie	ROUSSEAU
Christine	TURCAUD

Article 3 : En application du 2° de l'article 39 de la loi précitée, la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur, au titre de la promotion interne, sans examen professionnel (article 5 du statut particulier) pour l'année 2011 est fixée comme suit :

Véronique	BESSONNET
Marie-Christine	BODIN
Armelle	BONNET
Marie-Noëlle	CHOPIN
Mireille	CLOUTEAU
Nicole	DESNOUE
Sylvie	FAIVRE
Catherine	GRELLIER
Christine	HERBRETEAU
Marie-Colette	MARIONNEAU

Chantal	PAPOT
Régine	PIVETEAU
Véronique	PRAUD née CHAMPIN
Edith	PRAUD
Marie-Frédérique	RETAILLEAU

Article 4 : Madame Martine GRISEL est réinscrite sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial, pour la deuxième année.

Article 5 : Madame Dominique ARDOUIN est réinscrite sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial, pour la troisième année.

Article 6 : Le Directeur du Centre de Gestion de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE SUR YON,

**INFORMATION** :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, rue de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.